

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Juin 2023**

Date de convocation :
1^{er} Juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

N°6012

OBJET :

JURY D'ASSISE 2024

L'an deux mil vingt-trois, 9 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M.MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, Mme MICHEL, M.BERTIN, M.GAVROY, Mme FRENOY, M.GRUAT-CHERRIOT, Mme LOPEZ, M.FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mmes DHOTEL, PASQUIER, PROTAT DEFRANCE - MM. METIN, PERRIER
Absents :

Pouvoirs : M. METIN à M.MARTIN, M.PERRIER à M.GAVROY, Mme DHOTEL à Mme CHARLOIS

Secrétaire de séance : Mme Denise CHARLOIS

- Vu le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 254 à 267 et A36-13, concernant le jury d'assise,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2022 portant répartition du nombre de jurés par commune,
- Vu l'arrêté du 26 Avril 2023 de la sous -préfecture de Reims, fixant le nombre de jury criminel pour la Marne,
- Considérant la liste électorale du 10 mai 2023,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les jurys d'assise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Mme Marie-Christine HOUDRE
- Mme Josette LANGLOIS
- M. Mathieu DUPONT

DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer par courrier les personnes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents



Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 9 Juin 2023

Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.